

Distr. limitée
10 mars 2010
Français
Original : anglais



pour améliorer les chances des femmes et des filles. L'enseignement informel, y compris les programmes de formation professionnelle, est un complément important de l'enseignement formel. Les participants ont souligné qu'il fallait que les gains obtenus par les femmes et les filles dans le domaine de l'éducation se traduisent par de meilleures possibilités d'emploi.

6. Le droit à l'intégrité corporelle, y compris la santé sexuelle et en matière de procréation, est fondamental pour l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux de la femme. Les femmes continuent de connaître des problèmes de santé évitables. Bien que le taux de mortalité maternelle ait diminué dans certains pays, en matière de médecine de la procréation les progrès sont limités. Un retard subsiste dans la réalisation du cinquième objectif du Millénaire pour le développement, à savoir améliorer la santé maternelle, et il est urgent d'accroître les investissements dans ce domaine. Chaque jour, au moins 1 500 femmes et adolescentes meurent de complications intervenues durant la grossesse et l'accouchement. Presque tous ces décès pourraient être évités au moyen d'interventions telles que programmes de maternité sans risques, soins de santé maternelle gratuits, recrutement d'accoucheuses compétentes et soins obstétricaux d'urgence. Les femmes doivent pouvoir décider elles-mêmes de l'espacement de leurs grossesses et du nombre d'enfants qu'elles souhaitent mettre au monde. Des systèmes de santé qui fonctionnent bien sont essentiels pour répondre aux besoins sanitaires spécifiques des femmes et des filles. Durant la dernière décennie, les ressources consacrées à la santé de la femme ont stagnées. On estime que 24 milliards de dollars des États-Unis, soit l'équivalent de six jours de dépenses militaires mondiales, sont nécessaires pour que le nombre des décès maternels diminuent de manière significative.

7. Les taux de grossesses demeurent élevés chez les adolescentes, en raison de grossesses précoces ainsi que de la pratique du mariage précoce et du mariage des enfants en vigueur dans certains pays. Les États doivent adopter des lois interdisant le mariage des enfants et prendre d'autres mesures, par exemple mettre en place des

prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes soient exhaustives, intégralement mises en œuvre et supervisées, et soient viables dans tous les secteurs, notamment la santé, l'éducation et l'emploi.

10. L'autonomisation économique des femmes est essentielle pour l'exécution du Programme d'action et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La problématique de l'égalité entre les sexes a toutefois été largement ignorée dans la formulation des politiques macroéconomiques, qui ont des impacts différents sur les hommes et sur les femmes. La réorientation du cadre actuel d'élaboration des politiques macroéconomiques et des structures économiques est nécessaire pour que les femmes aient accès à égalité avec les hommes aux ressources économiques et au contrôle de ces ressources. Il faut prêter systématiquement attention aux priorités et aux besoins des femmes et des filles dans la planification, la mise au point, l'exécution et l'évaluation des politiques économiques.

11. Des lois et des politiques ont été adoptées pour que davantage de femmes soient propriétaires de moyens de production, mais leur mise en œuvre demeure insuffisante dans de nombreux pays en raison des normes socioculturelles et parce que les femmes connaissent mal leurs droits. Si le microcrédit demeure une stratégie importante de réduction de la pauvreté, il n'a pas suffi à autonomiser économiquement les femmes.

12. Les crises économiques et financières ont un impact sexospécifique et font peser un fardeau disproportionné sur les femmes, en particulier les femmes pauvres, mais elles offrent aussi des possibilités de modifier les stratégies d'intervention. Les mesures prises face à la crise économique et financière, notamment les plans de relance, doivent tenir compte des besoins et des priorités des femmes et des filles afin de ne pas perdre les acquis de la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.

13. L'accès des femmes au marché du travail et à des emplois décents est critique. De nombreux pays ont pris des mesures législatives et politiques pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes sur le marché du travail. Si, ces dernières années, l'accès des femmes à l'emploi s'est amélioré, les femmes n'en demeurent pas moins essentiellement cantonnées dans des emplois vulnérables et mal payés, et souvent précaires. La ségrégation en matière d'emploi et les écarts de salaire en fonction du sexe subsistent dans toutes les régions du monde. Le partage inégal entre hommes et femmes du travail non rémunéré, notamment au sein de la famille, limite la capacité des femmes de participer pleinement au marché du travail.

14. Les politiques de congé parental pour les femmes et pour les hommes font partie des pratiques prometteuses s'agissant d'accroître la participation des femmes au marché du travail et d'appuyer la redistribution du travail non rémunéré entre hommes et femmes. Les investissements dans les infrastructures, comme l'énergie, l'eau et l'assainissement, les garderies d'enfants et les moyens de transport, peuvent alléger les horaires des femmes et améliorer leur participation au marché du travail. Il importe également de veiller à ce que les femmes aient accès aux emplois nouvellement créés, comme les emplois verts.

15. Dans de nombreux pays, les mesures de protection sociale comme les régimes d'assurance chômage, d'assurance médicale

femmes tout en contribuant à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement. Sont aussi prometteuses à cet égard des pratiques comme l'élargissement de la protection sociale aux groupes traditionnellement exclus ou marginalisés tels que les employées de maison. Une sécurité sociale de base pour tous contribuerait à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tout comme l'établissement d'un plancher mondial de protection sociale.

16. Les guerres, les catastrophes naturelles et les situations de crise connexes ont des impacts profondément différents sur les femmes et les filles. Toutes les formes de violence sexospécifique, en particulier les violences sexuelles, peuvent s'aggraver et l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux moyens de subsistance être gravement compromis. Pour que les interventions soient efficaces, il faut que ces différences soient prises en considération lors de l'évaluation des besoins et de la planification après un conflit armé ou une crise. Il faut aussi que les femmes participent à la prise de décisions sur un pied d'égalité avec les hommes. Les participants ont noté que les besoins propres des femmes dans les situation d'après conflit et de crise n'étaient pas sufr(e)2(s 71 Tc- 0.0078 Tw164.373 0 Td(r)14fc)3(sarm)-61mentre(con(usnis fn(loc2 de-1(er)-5encherercommanterr1(cr)-5ee-1er niclamlis nt 234uverdes emenes

cotinument

Lesoaarticipansno(nltre(conud)-61

lroera12s

- De faire figurer dans les recensements nationaux et les études sur les ménages des questions permettant d'obtenir de meilleures données ventilées par sexe, âge et autres variables;
- De mettre en place des cadres juridiques et politiques en vue de prévenir et d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes;
- De veiller à ce que les plans de relance économique, notamment les programmes publics de création d'emplois,